

PREMIERE PARTIE: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 - Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'Emission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Elle dispose dans la ville de Yamoussoukro d'une structure spécialisée dénommée Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), située au quartier administratif, non loin du village KPANGBASSOU.

Dans le cadre de ses activités, le CTF utilise d'importantes quantités de caisses en carton paraffiné pour son service de traitement des valeurs.

I.2 - Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet d'indiquer les prestations souhaitées et de définir les modalités et critères pour la sélection d'une entreprise spécialisée dans la fourniture et la livraison de caisses en carton paraffiné pendant une durée de 3 ans au CTF à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire.

I.3. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique, notamment la fourniture et la livraison de cartons au CTF.

I.4 - Conditions générales de participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans la confection et la vente de cartons industriels. Les candidats devront fournir tous documents que la Banque viendrait à exiger avant l'attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5 - Conformité

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité, sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.6 - Durée de validité des offres

La durée de validité des offres devra être de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date de dépôt des plis. Par conséquent, les soumissionnaires resteront engagés par leurs propositions pendant toute cette durée.

I.7 - Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents échangés entre le soumissionnaire et le CTF, seront rédigés en langue française.

I.8 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Le CTF ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler ou de les rembourser, quelle que soit l'issue de la consultation.

I.9 - Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en Euros sont acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en Francs CFA.

I.10 - Prix de l'offre

Les prix doivent être établis suivant le cadre de devis joint. Toutes les rubriques doivent être

remplies de manière à fournir les renseignements demandés. Ils doivent être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des cartons au CTF (transport, assurance, transit départ et arrivée).

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes durant l'exécution du marché, c'est-à-dire non révisables.

Avant l'attribution du marché, le CTF se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou anormalement bas) pourrait constituer un motif de rejet de la proposition, à la discrétion du CTF.

I.11 Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effets équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.12. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les trois (3) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.12.1. La lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être dûment signée par le soumissionnaire.

I.12.2. Offre technique

L'offre technique devra comprendre:

1) Présentation du fournisseur

Le fournisseur devra fournir les informations ci-après:

- présentation générale succincte de l'entreprise ;
- les références techniques similaires (3 références au moins)
- une copie du registre de commerce ou son équivalent ;
- une copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (6) mois à la date du dépôt des offres ;
- une copie de l'attestation de régularité fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

2) Contenu de la soumission

Le contenu de la soumission technique devra être présenté conformément aux dispositions ci-après :

- la description détaillée des cartons proposés ;
- la présentation générales des caractéristiques et spécifications techniques des cartons proposés ;
- les images indiquant le type de carton proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la production d'une attestation de garantie fournisseur de représentation agréé ;
- communication de toute autre information technique jugée utile.

Les notices techniques et les prospectus des cartons proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute offre ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

I.12.3. - Offre financière

L'offre financière devra être établie en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et comprendront:

- un devis détaillé de l'offre ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fournitures et livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature et du type de fourniture, du lieu de livraison et des circonstances locales telles que:

- les frais de livraison;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord du CTF, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût hors taxes et hors droits de douane (HT-HDD) de l'ensemble des caisses en carton paraffiné.

I.13. Lettre type de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission précisant tous les éléments de leurs offres qui les engageront contractuellement. Cette lettre devra donc être signée par un responsable de l'entreprise soumissionnaire.

I.14. Date et heure limite de transmission des soumission

Les propositions devront être déposées au Centre de Traitement Fiduciaire de la BCEAO sis Zone Administrative, TF n° 18 695 des Lacs, BP 445 – Yamoussoukro, Tél : (+225) 27 30 61 82 00 ou par courrier électronique à l'adresse courrier.offres-ctf@bceao.int, le mercredi 6 mai 2026, à 15 heures TU au plus tard, délai de rigueur.

Les offres envoyées par courrier électronique doivent, sous peine de nullité, être obligatoirement protégées par un mot de passe robuste, qui sera communiqué, par le même canal, le jeudi 7 mai 2026 à 12 heures au plus tard.

I.15. Documents administratifs à fournir

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs propositions copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformément au schéma ci-après :

- Code Banque
- Code guichet
- N° du compte
- Clé RIB
- IBAN

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

I.16. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière pourront être exigées avant la passation du marché.

Pour l'évaluation des offres, le CTF prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas

échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent dossier d'appel d'offres d'une part y compris de l'appréciation des échantillons fournis, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Elle se fera en intégrant les coûts TCO "Total Cost of Ownership ou Coût Total de possession". Sur cette base, pour chaque offre jugée conforme, il sera procédé à la détermination du Coût de Cycle de Vie (CCV) en tenant compte des coûts directs et indirects qui interviennent dans le cycle de vie de l'acquisition.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour le marché. Les quantités peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

I.17 Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été évaluée économiquement la plus avantageuse. Il s'agit de l'offre dont le CCV a été jugé le plus bas et non nécessairement celle dont le montant initial se révèle le plus faible.

Le CTF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

Le CTF n'achète que les fournitures et équipements à l'état neuf. Par conséquent, il se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état et l'origine des caisses en carton paraffiné.

I.18 Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur du CTF dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.19 Vérification de la qualification des candidats

Le CTF se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du fournisseur retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante. Une visite industrielle des installations techniques par le personnel du CTF sera au besoin réalisée.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et de la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que le CTF jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et le CTF examinera la seconde offre de classement puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.20 Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.21 Lieu de livraison

La livraison des caisses en carton paraffiné commandées se fera par le fournisseur dans les locaux du Centre de Traitement Fiduciaire de la BCEAO à Yamoussoukro en République de Côte d'Ivoire.

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date du bon de commande ou du contrat.

NB : La réception est conditionnée par la conformité stricte des caisses en carton paraffiné aux spécifications techniques indiquées.

I.22 - Modalités de règlement

Le montant total du marché est réglé par virement bancaire après réception des articles commandés, attestée par un bordereau de livraison signé par les deux parties et sur présentation de la facture originale, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande et bordereau de livraison).

Toutefois, si le prestataire le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- trente pour cent (30%), à la commande, à titre d'avance de démarrage. Celle-ci est couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie autonome, communiquée par le prestataire et délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par le CTF, vingt-huit (28) jours après le remboursement intégral de l'avance perçue ;
- soixante-dix pour cent (70%) à la fin de la livraison attestée par la signature d'un bordereau de livraison par les deux (2) Parties.

I.23. Litiges et contestations

I.23.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

I.23.2 L'arbitrage se déroulera en langue française à Abidjan en Côte d'Ivoire, et selon le droit ivoirien.

I.23.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.24. Compléments d'information

Pour toute demande d'éclaircissement, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Centre de Traitement Fiduciaire, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : courrier.offres-ctf@bceao.int. Le CTF se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses fournies seront communiquées à tous les candidats.

DEUXIÈME PARTIE: SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

II. DESCRIPTION TECHNIQUE DES CAISSES EN CARTON PARAFFINE

I.1 / Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les prestations à réaliser dans le cadre de la fourniture des caisses en carton paraffiné

I.2. / Description des prestations à réaliser

Les prestations à exécuter se résument comme il suit :

- la fourniture de caisses en carton paraffiné ;
- la livraison sur site;

Les notices techniques et prospectus proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

II.Spécifications techniques :

Le soumissionnaire devra proposer des caisses en carton paraffiné conformes aux cahiers de charge selon les caractéristiques techniques :

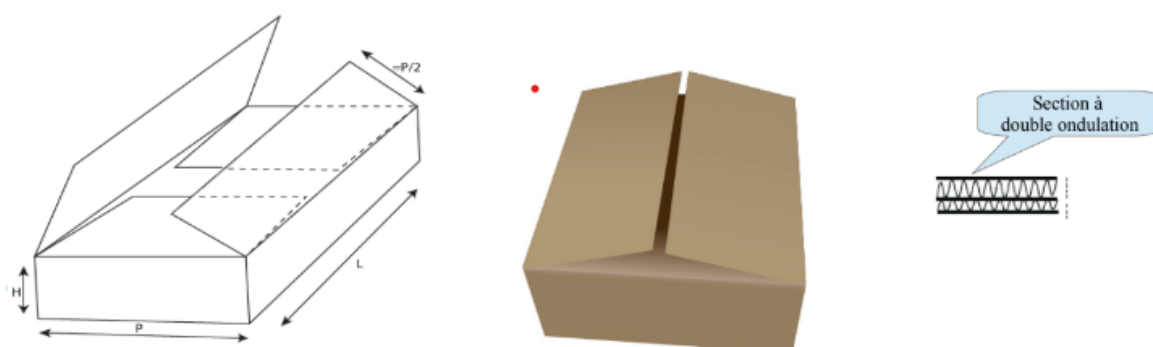
1°/ Petite caisse en carton apte à contenir 10 paquets de grosses coupures valides

- Type de matériau : carton à double ondulation ;
- Couleur : écru ;
- Poids à vide maximum : à préciser ;
- Largeur interne (L) : 39 cm ;
- Hauteur interne (H) : 13 cm ;
- Profondeur interne (P) : 32 cm ;
- Epaisseur : environ 5 à 5,5 mm
- Couvercle à 4 battants intégrés ;
- Aptitude au gerbage : oui ;
- Palettisable par lot de 8 sur palettes Europe 120cm X 80cm X 15cm ou de 4 sur demi palette Europe 80 cm X 60 cm X 15 cm ;
- Bonne adhérence au scotch et aux étiquettes autocollées ;
- Capacité ou contenance maximale par carton : charge de 10 Kg;
- Protégé par une couche de paraffine.

2°/ Petite caisse en carton apte à contenir 10 paquets de petites coupures valides

- Type de matériau : carton à double ondulation ;
 - Couleur : écru ;
-

- Poids à vide maximum : à préciser ;
- Largeur interne (L) : 37 cm ;
- Hauteur interne (H) : 17 cm ;
- Profondeur interne (P) : 28 cm ;
- Epaisseur : environ 5 à 5,5 mm
- Couvercle à 4 battants intégrés ;
- Aptitude au gerbage : oui ;
- Palettisable par lot de 8 sur palettes Europe 120cm X 80cm X 15cm ou de 4 sur demi palette Europe 80 cm X 60 cm X 15 cm ;
- Bonne adhérence au scotch et aux étiquettes autocollées ;
- Capacité ou contenance maximale par carton : charge de 10 Kg;
- Protégé par une couche de paraffine.



NB : Des échantillons pour appréciation pourront être consultés sur place au CTF par les candidats qui en feraient la demande.

ANNEXE I : Formulaire de lettre de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE DE TRAITEMENT FIDUCIAIRE
BP 445 YAMOOUSSOUKRO**

Objet : Sélection d'un fournisseur pour l'acquisition et la livraison de caisses en carton paraffiné au CTF à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire.

Nous, soussignés (Nom et Prénoms), soumettons par la présente, une offre de prix pour l'acquisition et la livraison de caisses en carton paraffiné pour un montant de.....FCFA HT/HD

La durée de validité de notre soumission est de quatre-vingt-dix (90) jours au moins pour compter du (indiquer la date limite de dépôt des offres).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel d'offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification:

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celui-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque. Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le (s) soumissionnaire (s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité:

Nom et titre du signataire:

Nom de l'Entreprise/Prestataire:

ANNEXE II : cadre de devis quantitatif et estimatif

Item s	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire FCFA HT	Prix total FCFA HT
1	Fourniture de cartons apte à contenir 10 paquets de grosse coupure	35 000	u		
2	Fourniture de cartons apte à contenir 10 paquets de petite coupure	10 000	u		
3	Prix total en sortie Usine des caisses en carton paraffiné palettisées et cerclées		ens		
4	Total transport, acheminement et livraison sur Site à Yamoussoukro		ens		
5	TOTAL HT/HD (ensemble livré sur Site)		ens		
